

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2603

présenté par
Mme Battistel

à l'amendement n° 1525 de M. Saddier

ARTICLE 29

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« agriculteurs utilisateurs »

le mot :

« usagers »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose d'élargir le comité créé à l'article 29 à l'ensemble des usagers de l'eau : professionnels du tourisme, agriculteurs, etc.